



# REGLEMENT RONDE CÉRÉTANE

## Article 1 : COURSES 21 km, 10 km, 5 km

En raison des conditions sanitaires, les inscriptions seront enregistrées exclusivement par internet sur notre site [www.rondeceretane.com](http://www.rondeceretane.com)

### « LA MYSTIQUE » : 21 KM

**ORGANISATION :** Les 21 km sont ouverts aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des catégories **JU (juniors) aux M10 (masters 10)**  
**PARCOURS :** Le parcours est composé de 2,5 km dans les rues de Céret, suivie d'une seule boucle de 19 km sur routes, pistes forestières, sentiers.  
**CLASSEMENTS :** Classement Général : 5 premiers et 5 premières + les premiers de chaque Catégories : JU (juniors), ES (espoirs), M0 à M10 (masters 0 à masters 10) - Hommes et Femmes non cumulables.  
**TEMPS LIMITE :** Durée maxi de la course des 21 km : 2h30.  
 (Arrêt obligatoire des concurrents pour ouverture des itinéraires à la circulation)

### « L' ENDIABLEE » : 10 KM

**ORGANISATION :** Les 10 km sont ouverts aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des catégories **CA (cadets) aux M10 (masters 10)**  
**PARCOURS :** Le parcours est composé de 2,5 km dans les rues de Céret, suivis d'une boucle de 8 km sur routes, pistes forestières, sentiers.  
**CLASSEMENTS :** Classement Général : 5 premiers et 5 premières + les premiers de chaque Catégories : CA (cadets) JU (juniors), ES (espoirs), M0 à M10 (masters 0 à masters 10) - Hommes et Femmes non cumulables.  
**TEMPS LIMITE :** Durée maxi de la course des 10 km : 1h30.  
 (Arrêt obligatoire des concurrents pour ouverture des itinéraires à la circulation)

### « LA FESTIVE » : 5 KM

**ORGANISATION :** Les 5 km, sont ouverts aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des catégories **CA (cadet) aux M10 (masters 10)**  
**Course festive et populaire : déguisez-vous !!!**  
**PARCOURS :** Le parcours est composé de 2,5 km dans les rues de Céret suivis d'une boucle de 3 km sur route dans la campagne Cérétane.  
**CLASSEMENTS :** Classement Général : 5 premiers et 5 premières + les premiers de chaque Catégories : CA (cadets) JU (juniors), ES (espoirs), M0 à M10 (masters 0 à masters 10) - Hommes et Femmes non cumulables.  
**TEMPS LIMITE :** Durée maxi de la course des 5 km : 1h.  
 (Arrêt obligatoire des concurrents pour ouverture des itinéraires à la circulation)

Le **DÉPART** des courses sera donné à **9h30** Avenue d'Espagne (à côté du stade de Rugby Louis Fondcave).  
 Les **ARRIVÉES** seront jugées devant la Mairie (Boulevard Maréchal Joffre).

### « ELS NENS » : COURSES ENFANTS

**ORGANISATION :** Les courses enfants sont ouvertes aux enfants nés entre 2006 et 2017, les départs sont donnés à partir de 11h (Avenue d'Espagne)  
**CONDITIONS OBLIGATOIRES :** Autorisation parentale et présentation d'un certificat médical portant la mention **exclusive** « de non contre-indication au sport en compétition », de moins d'un an à la date des courses (seul certificat accepté) En l'absence, l'inscription sera refusée.  
**CATÉGORIES :**  
 Minimes : 1,7 km pour les enfants nés en 2006 et 2007  
 Benjamins : 1,3 km pour les enfants nés en 2008 et 2009.  
 Poussins : 1 km pour les enfants nés en 2010 et 2011.  
 Eveil : 0,7 km pour les enfants nés en 2012 à 2014 sans classement  
 Baby : 0,3 km pour les enfants nés en 2015 à 2017 sans classement  
**INSCRIPTIONS :** uniquement par internet

### « L' ESMORZAR » : RANDONNÉE 9 KM

**ORGANISATION :** La randonnée est ouverte aux 450 premiers inscrits à partir de la catégorie CA (cadet). Le port de chaussures adaptées à la marche est exigé. **Les chiens ne sont pas admis.**  
**PARCOURS :** Une boucle de 9 km environ, en pleine nature, empruntant des sentiers balisés surplombant magnifiquement la ville.  
**CLASSEMENTS :** Aucun classement ne sera établi. Un certificat médical autorisant la marche ou copie d'une licence sportive de moins d'un an à la date de l'épreuve est souhaité mais non imposé.  
**Attention : Randonnée avec un dénivelé de 250m**

## Article 2 : INSCRIPTIONS

**Exclusivement internet :** sur notre site [www.rondeceretane.com](http://www.rondeceretane.com)  
 Les inscriptions enregistrées avant le 30 août 2021 vous permettront d'avoir votre dossard personnalisé à votre prénom.

**En cas d'annulation des épreuves, vous serez remboursés (moins 1€ par prestation souscrite pour frais informatiques)**

## Article 3 : LICENCE ou CERTIFICAT MÉDICAL pour tous les coureurs, y compris les enfants

**LICENCIES FFA :** Seule la présentation d'une licence Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running ou d'un « Pass? J'aime Courir » délivré par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation est valable. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

**LICENCIES FEDERATIONS AGREES FFA :** licences délivrées par une fédération agréée par la FFA, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

**NON LICENCIES :** présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants de moins de 18 ans (course de 5 ou 10 km) devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

## Article 4 – SÉCURITÉ

Un service de sécurité assuré par les organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie sera mis en place sur le parcours. **Tous les coureurs devront se conformer à leurs prescriptions** ou à celles du Code de la Route.

## Article 5 - SERVICE MEDICAL

Une protection médicale (Médecins, Assistants, Ambulance) sera mise en place à l'arrivée (rue Michel Arribaud). Un service de massage, ostéopathe sera assuré près du ravitaillement arrivée (si les dispositions sanitaires Anti-covid le permettent.)

## Article 6 – DOUCHES:

Des douches seront à la disposition des coureurs au gymnase (Avenue des Tilleuls) (si les dispositions sanitaires Anti-covid le permettent.)

## Article 7 – RAVITAILLEMENTS:

Six ravitaillements seront installés sur les 21 km, trois sur les 10 km et deux sur les 5 km. Un ravitaillement final sera également proposé après la ligne d'arrivée. (si les dispositions sanitaires Anti-covid le permettent.)

## Article 8 - RÉSULTATS:

Ils seront affichés au fur et à mesure des arrivées au ravitaillement arrivée et place des Arcades. Classements disponibles le soir de l'épreuve sur : [www.rondeceretane.com](http://www.rondeceretane.com)

## Article 9 - ASSURANCES:

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.  
**Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.**

## Article 10 - RETRAIT des DOSSARDS

Au gymnase des tilleuls (Lycée) à Céret – aucun envoi par courrier.  
 le samedi 18 sept de 9h à 18h30.  
 le dimanche 19 sept de 7h30 à 8h59

## Article 11 - RENSEIGNEMENTS

Jusqu'au 5 septembre 2021 après 19h : 04 68 83 37 23.  
 Office du Tourisme Céret : 04 68 87 00 53. Fax : 04 68 87 00 56.

## ARTICLES GÉNÉRAUX:

**Article 12** - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 13** - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. **Les coureurs sans dossard seront exclus par les organisateurs.** Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

**Article 14** - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur (ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

**Article 15** - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. [ceretaneronde@orange.fr](mailto:ceretaneronde@orange.fr).